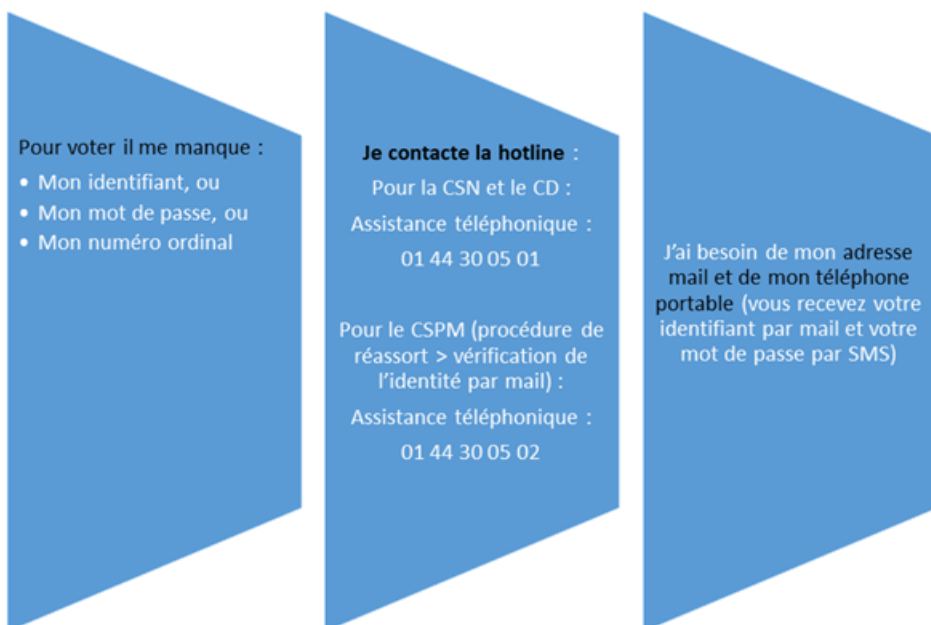


Mesdames, Messieurs,

Du **25 juin au 2 juillet** les élections professionnelles sont organisées dans la fonction publique hospitalière pour les professionnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques, quel que soit leur statut. Ces élections se dérouleront par voie électronique et représentent un temps fort de la représentativité des médecins au niveau national en permettant la désignation de vos représentants au **Conseil Supérieur des Personnels Médicaux (CSPM)** ainsi qu'à la **Commission Statutaire Nationale (CSN)** et au **Conseil de Discipline (CD)**.

Vous avez possibilité de prendre connaissance de la plaquette explicative en pièce jointe, ainsi que du mode opératoire ci-dessous si vous n'avez pas accès à ce jour aux informations nécessaires au vote.



**ALEXANDRE FOURNIER**

**ADJOINT AU CHEF DE BUREAU**

BUREAU ORGANISATION DES RELATIONS SOCIALES ET DES POLITIQUES SOCIALES – RH3

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU SYSTÈME DE SANTÉ

TÉL. 01 40 56 67 61 | 06 46 56 53 66 |



**DIRECTION  
GÉNÉRALE  
DE L'OFFRE  
DE SOINS**